

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité d'Ange-Gardien, tenue le 11 octobre 2016, à 20 h 00, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Jonathan Alix, M. Mario Carrier, M. Charles Choquette, M. Éric Ménard et M. Benoit Pepin.

Formant quorum sous la présidence de M. Yvan Pinsonneault, maire.

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Monsieur Rhéal Grenier est absent.

**ORDRE DU JOUR  
MARDI 11 OCTOBRE 2016 À 20 H 00  
ORDRE DU JOUR**

**Points pour délibération**

- 1 **Assemblée du mois de septembre 2016**
  - 1.1 Adoption du procès-verbal du 12 septembre, 19 h 30
- 2 **Assemblée du 11 octobre 2016**
  - 2.1 Liste des comptes à payer

**Période de questions**

- 3 **Administration générale**
  - 3.1 Conseil municipal
    - 3.1.1 Offre de service de Me Elaine Francis – Consultations générales 2017
    - 3.1.2 Collecte de sang du maire mercredi le 14 décembre 2016
    - 3.1.3 Projet de règlement numéro 802-16 décrétant un code d'éthique et de déontologie des Employés de la Municipalité d'Ange-Gardien
  - 3.2 Gestion financière et administrative
    - 3.2.1 Programme TECQ 2014-2018
    - 3.2.2 Emprunt temporaire – Règlement numéro 780-15 Agrandissement de l'école Jean XXIII
    - 3.2.3 Emprunt temporaire – Règlement numéro 800-16 Réfection rue St-Georges, phase II
    - 3.2.4 Modification – Politique sur les conditions de travail
- 4 **Sécurité publique**
  - 4.1 Service des Incendies
    - 4.1.1 Rapports d'événements
    - 4.1.2 Entente intermunicipale concernant la prévention incendie de la Régie intermunicipale

de Mont-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville

4.1.3 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers

4.1.4 Entente intermunicipale d'entraide en cas d'incendie de la Régie intermunicipale de Mont-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville

## **5 Transport & bâtiment**

5.1 Voirie & réseau routier

5.1.1 Débarcadère autobus scolaire

5.1.2 Travaux réfection rue St-Georges, phase I – Décompte progressif # 3 et autorisation de paiement

5.1.3 Déficience rue St-Georges

5.1.4 Entente intermunicipale concernant le service de transport adapté et collectif sur le territoire De la municipalité d'Ange-Gardien

5.2 Bâtiment

## **6 Hygiène du milieu**

6.1 Eau potable & eaux usées

6.1.1 Mesure des boues des étangs aérés

6.1.2 Stratégie d'économie d'eau potable 2015

6.1.3 Offre de services – Validation des débitmètres

6.1.4 Rapport de caractérisation des installations septiques individuelles

6.1.5 Demande de nettoyage, cours d'eau du Village

6.1.6 Mandat, étude hydraulique – Réservoir d'eau potable

## **7 Aménagement, urbanisme et développement**

7.1 Aménagement, urbanisme et zonage

7.1.1 Adhésion fleurons du Québec

7.1.2 Dérogation mineure, 538, rang Séraphine

7.1.3 Dérogation mineure, lotissement du lot 3 517 774 (futur projet intégré)

7.1.4 Dérogation mineure, du lot 3 517 774 Aménagement d'un ilot de stationnement (futur Projet intégré)

7.1.5 Succession Ruth Bienvenue – Secteur Lac Bleu

## **8 Loisirs et culture**

8.1 Activités récréatives et culturelles

8.1.1 Plaisirs d'hiver 2017

8.1.2 Demi-Marathon des Glaces

8.1.2.1 Soutien à l'organisme (L'enfant s'éveille, s'émerveille)

8.1.3 Programme Nouveaux horizons - Porte-ouverte

8.1.4 Inauguration – Circuit patrimonial

8.2 Infrastructures

8.2.1 Demande de contribution financière – Parc école

8.2.2 Pavage piste cyclable – Autorisation de versement au Comité Pro-piste

## **Période de questions**

### **9 Divers & affaires nouvelles**

- 9.1.1 Fermeture de la rue des Geais Bleus - Halloween
- 9.1.2 Réparation de vannes & bornes fontaines

### **Correspondance**

- Co-1 Club de personnes handicapées de Farnham et MRC Brome-Missisquoi – Levée de fonds
- Co-2 Fondation du Centre Hospitalier de Granby – Partie d’huîtres
- Co-3 Association Équestre Régionale Western Richelieu-Yamaska – Demande de commandites
- Co-4 Fondation Santé Haut-Richelieu – Invitation soirée gastronomique
- Co-5 Fédération Canadienne des Municipalités – Leader communautaire
- Co-6 Invitation du député Fédéral, Pierre Breton
- Co-7 Tourisme Rougemont – Invitation souper gastronomique
- Co-8 Carrefour action municipale et famille – Invitation journée de partage sur l’habitation des aînés
- Co-9 Fondation au Diapason - Remerciements
- Co-10 MRC Brome Missisquoi – Non-renouvellement transport-adapté
- Co-11 Ville de Granby – Premier projet de règlement numéro PP14-2016 intitulé Règlement de plan D’urbanisme
- Co-12 Ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire – Rapport financier 2015
- Co-13 Contribution financière – Aide à l’amélioration du réseau routier municipal
- Co-14 Ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements Climatiques (MDDELCC) – Modification du poste de pompage
- Co-15 CMQR – Règlement sur les passages à niveaux
- Co-16 Cegep de Granby – Invitation à la Collation solennelle des grades 2015-2016

## **RÉSOLUTION 10-246-16**

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 SEPTEMBRE 2016**

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d’adopter le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2016.

Adopté à l’unanimité.

## **RÉSOLUTION 10-247-16**

### **ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

La directrice générale, Brigitte Vachon, dépose la liste des déboursés ainsi que la liste des comptes à payer.

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d’autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes ci-après résumés :

- Déboursés directs : 13 476,18 \$

- Fournisseurs : 476 645,92 \$
- Salaires : 28 669,56 \$

Adopté à l'unanimité.

---

*Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.*

---

**RÉSOLUTION 10-248-16**  
**OFFRE DE SERVICES DE M<sup>E</sup> ÉLAINE FRANCIS – CONSULTATIONS GÉNÉRALES 2017**

Il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'accepter l'offre de services de Paradis, Lemieux, Francis, avocats pour des services de consultations générales pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017 au montant de 500 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 10-249-16**  
**COLLECTE DE SANG DU MAIRE LE MERCREDI 14 DÉCEMBRE 2016**

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Mario Carrier et résolu d'accueillir dans la salle communautaire, le mercredi 14 décembre 2016, la collecte de sang annuelle organisée par Héma-Québec et sous la présidence d'honneur de Monsieur le maire, Yvan Pinsonneault.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 10-250-16**  
**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 802-16 DÉCRÉTANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN**

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'adopter le projet de règlement numéro 802-16 décrétant un code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité d'Ange-Gardien.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 10-251-16**  
**PROGRAMME TECQ – 2014-2018**

Considérant que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Mario Carrier et résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toutes responsabilités quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 10-252-16**  
**EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT NUMÉRO 780-15 PROJET**  
**D'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE JEAN-XXIII**

Considérant que le projet d'agrandissement de l'école Jean-XXIII sera financé par le règlement d'emprunt numéro 780-15, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Éric Ménard et résolu :

- De procéder à un emprunt temporaire auprès de la Caisse populaire d'Ange-Gardien d'un maximum de 90 % du coût de l'emprunt au Règlement numéro 780-15 décrétant une dépense et un emprunt de 1 300 000 \$ pour le projet d'agrandissement de l'école Jean-XXIII.

- D'autoriser M. le maire, Yvan Pinsonneault, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Brigitte Vachon, à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Ange-Gardien, les documents relatifs.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 10-253-16  
EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT NUMÉRO 800-16 RÉFECTION RANG  
SAINT-GEORGES - PHASE II**

Considérant que le projet de réfection du rang Saint-Georges phase II sera financé par le règlement d'emprunt numéro 800-16, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu :

- De procéder à un emprunt temporaire auprès de la Caisse populaire d'Ange-Gardien d'un maximum de 90 % du coût de l'emprunt au Règlement numéro 800-16 décrétant une dépense et un emprunt de 700 000 \$ pour la réfection du rang Saint-Georges, phase II.
- D'autoriser M. le maire, Yvan Pinsonneault, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Brigitte Vachon, à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Ange-Gardien, les documents relatifs.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 10-254-16  
MODIFICATION – POLITIQUE SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL**

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Mario Carrier et résolu d'autoriser la modification de la politique sur les conditions de travail des employés afin d'y intégrer les dispositions statuées par résolution ainsi que les précisions relatives aux heures travaillées pendant le temps de garde des employés affectés aux travaux publics.

Adopté à l'unanimité.

**RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE DES INCENDIES**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Brigitte Vachon, procède au dépôt du rapport des interventions du Service des incendies.

**RÉSOLUTION 10-255-16**

**ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LA PRÉVENTION INCENDIE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE**

Considérant que la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville a avisé par écrit la Municipalité d'Ange-Gardien qu'elle avait l'intention de continuer à offrir les services d'un technicien en prévention incendie (TPI) pour l'année 2017 et que les conditions de renouvellement de l'entente intermunicipale ont été communiquées à la Municipalité;

Considérant que la Municipalité doit aviser par écrit la Régie intermunicipale d'incendie de son intention de renouveler ladite entente pour l'année 2017;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'informer la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville que la Municipalité d'Ange-Gardien souhaite renouveler l'entente intermunicipale d'incendie et accepte les conditions proposées par celle-ci.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 10-256-16**

**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS**

Considérant que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Considérant que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Considérant que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Considérant que la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Rouville, en conformité avec l'article 6 du Programme;

Il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Rouville.

Adopté à l'unanimité.

#### **RÉSOLUTION 10-257-16**

#### **ENTENTE INTERMUNICIPALE D'ENTRAIDE EN CAS D'INCENDIE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE**

Considérant l'entente reçue de la Régie intermunicipale de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville concernant l'entraide en cas d'incendie, il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'approuver ladite entente et d'autoriser, M. le maire, Yvan Pinsonneault, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Brigitte Vachon, à la signer, pour et au nom de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

#### **RÉSOLUTION 10-258-16**

#### **DÉBARCADÈRE POUR AUTOBUS SCOLAIRE**

Considérant l'entente intervenue avec la Commission scolaire des Hautes-Rivières, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'accorder un contrat à Gestion Dexsen pour la construction d'un débarcadère d'autobus sur la rue Saint-Jean, au montant de 23 454,90 \$, taxes incluses, telle l'offre de services du 26 septembre 2016, tel que prévu au programme triennal d'immobilisation accepté le 14 décembre 2015.

Adopté à l'unanimité.



**RÉSOLUTION 10-259-16**

**TRAVAUX RUE SAINT-GEORGES, PHASE I - DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 3 – AUTORISATION DE PAIEMENT**

Considérant le décompte progressif numéro 3, en date du 30 septembre 2016, pour les travaux de réfection de la rue Saint-Georges, phase I, et la recommandation de paiement d'Avizo Experts-conseils, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'autoriser le paiement de 13 806,20 \$, taxes incluses, à Excavation St-Pierre & Tremblay.

Adopté à l'unanimité.

~~**DÉFICIENCE RUE SAINT-GEORGES**~~

**RÉSOLUTION 10-260-16**

**ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LE SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN**

Considérant que depuis 2008, le service de transport adapté de la MRC Brome-Missisquoi dessert le territoire de la Municipalité d'Ange-Gardien et, qu'à cet égard, les parties ont conclu, le 11 juillet 2008, l'Entente intermunicipale relative à la fourniture du service de transport adapté uniquement;

Considérant que la Municipalité a accepté l'offre de services en transport collectif de la MRC Brome-Missisquoi, par l'adoption de la résolution numéro 08-211-16;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Mario Carrier, et résolu :

- d'autoriser la conclusion d'une nouvelle entente intermunicipale relative à la fourniture du service de transport adapté et collectif avec la MRC Brome-Missisquoi;
- d'autoriser Monsieur le maire, Yvan Pinsonneault, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Brigitte Vachon, à signer pour et au nom de la Municipalité ladite entente.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 10-261-16**

**MESURE DES BOUES DES ÉTANGS AÉRÉS**

Considérant que suite au soutirage des boues effectué au mois de septembre dernier, le niveau des boues restant dans les étangs doit être mesuré;

Considérant que les services techniques ont reçu deux soumissions, à savoir :

<b>Entreprise</b>	<b>Montant avant taxes</b>	<b>Montant avec taxes</b>
Asisto	1435,00 \$	1649,89 \$
Écho-tech H20	2225,00 \$	2558,19 \$

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Charles Choquette et résolu de mandater l'entreprise Asisto à procéder à la mesure des boues des quatre étangs de la station d'épuration, pour un montant forfaitaire de 1 649,89 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 10-262-16**  
**STRATÉGIE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE 2015**

Considérant que le Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a approuvé la stratégie d'économie d'eau potable 2015, et demande à la Municipalité de faire la calibration des débitmètres annuellement;

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'accepter le rapport annuel de la stratégie d'économie d'eau potable 2015 et de prendre acte de la recommandation du MAMOT à l'égard des débitmètres.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 10-263-16**  
**OFFRE DE SERVICES – VALIDATION DES DÉBITMÈTRES**

Considérant que les services techniques ont demandé à deux entreprises une offre de services pour la validation des débitmètres à savoir :

<b>Entreprise</b>	<b>Montant avant taxes</b>	<b>Montant avec taxes</b>
Vibriss	1085,00 \$	1247,48 \$
Asisto	1960,00 \$	2253,51 \$

En conséquence, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Mario Carrier et résolu de mandater l'entreprise Vibriss à effectuer l'inspection des deux débitmètres du réservoir d'eau potable, ainsi que le canal Parshall, selon l'offre soumise au montant de 1 247,48 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 10-264-16**

**RAPPORT DE CARACTÉRISATION DES INSTALLATIONS SEPTIQUES INDIVIDUELLES**

Considérant le rapport d'Avizo Experts-conseils suite à l'inspection de 27 propriétés sur le territoire de la Municipalité d'Ange-Gardien, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu que les services techniques soient mandatés à préparer et soumettre au conseil un plan d'action à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 10-265-16**

**DEMANDE DE NETTOYAGE, COURS D'EAU DU VILLAGE**

Il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Mario Carrier et résolu que la Municipalité d'Ange-Gardien adresse une demande de nettoyage du cours d'eau du Village, sur le territoire de la Municipalité d'Ange-Gardien, à la MRC de Rouville.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 10-266-16**

**MANDAT, ÉTUDE HYDRAULIQUE – RÉSERVOIR D'EAU POTABLE**

Considérant la possibilité de changer certaines composantes reliées au réservoir d'eau potable afin de moduler davantage l'entrée de l'eau avec sa sortie, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'autoriser la directrice générale de faire procéder aux études hydrauliques requises à la prise de décisions.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 10-267-16**

**ADHÉSION AUX FLEURONS DU QUÉBEC**

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien, par souci d'embellissement de son territoire, investit annuellement pour améliorer et entretenir ses espaces publics et ses espaces verts;

Considérant que *Les Fleurons du Québec* visent à reconnaître l'effort fourni par les collectivités pour améliorer la qualité visuelle de leur milieu de vie et à la maintenir;

Considérant que l'adhésion de la Municipalité d'Ange-Gardien aux *Fleurons du Québec* ne peut qu'inciter et encourager les citoyens à soutenir l'effort collectif et à apporter une plus grande attention à l'aspect extérieur de leurs propriétés;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Mario Carrier et résolu que la Municipalité d'Ange-Gardien adhère pour les trois prochaines années aux *Fleurons du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 10-268-16**  
**DÉROGATION MINEURE DU 538, RANG SÉRAPHINE**

Considérant la demande de dérogation mineure soumise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) par le propriétaire du 538, rang Séraphine pour procéder à une opération cadastrale afin de créer, à partir du lot 3 518 695, un lot d'une superficie de 5000 m<sup>2</sup>, représentant une aire de droit acquis d'un usage autre qu'agricole en zone agricole. La demande de dérogation porte sur les dispositions suivantes :

- La marge de recul arrière est de 5,18 m au lieu de 10 m, tel que stipulé à l'annexe A du règlement de zonage 617-05 (zone 501);
- La marge de recul latérale du bâtiment agricole est de 4,06 m au lieu de 5 m, tel que stipulé à l'annexe A du règlement de zonage 617-05 (zone 501);
- Le pourcentage d'occupation au sol des bâtiments principaux est de 28.1 % au lieu de 25 % tel que stipulé à l'annexe A du règlement de zonage 617-05 (zone 501);

Considérant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) d'accepter la dérogation mineure, pour les raisons suivantes :

- le caractère de la dérogation est mineur;
- la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;
- la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme, qui prévoit la protection de l'espace agricole;
- la réglementation actuelle cause un préjudice au requérant dans la mesure où, considérant la configuration des bâtiments présents sur le terrain, il lui serait impossible de se prévaloir du droit acquis lui permettant de lotir une aire de droit acquis de 5000 m<sup>2</sup> sans déroger de certaines normes du règlement de zonage.

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'accorder la dérogation mineure pour procéder à une opération cadastrale afin de créer, à partir du lot 3 518 695, un lot d'une superficie de 5000 m<sup>2</sup>, représentant une aire de droit acquis d'un usage autre qu'agricole en zone agricole.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 10-269-16**

**DÉROGATION MINEURE, LOTISSEMENT DU LOT 3 517 774 (FUTUR PROJET INTÉGRÉ)**

Considérant la demande de dérogation mineure soumise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) par le promoteur du projet intégré M. Stéphane Côté, représentant de l'entreprise Gestion Bazinet Côté inc., sur le lot 3 517 774, pour un lotissement du lot ayant une superficie de 533 m<sup>2</sup> au lieu de 546 m<sup>2</sup>, tel que stipulé au tableau 5-1 de l'article 5.3 du règlement de lotissement numéro 618-05;

Considérant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à savoir :

- le caractère de la dérogation est mineur;
- la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;
- la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme, qui prévoit l'optimisation de l'utilisation de l'espace vacant des secteurs résidentiels;
- la réglementation actuelle cause un préjudice au requérant dans la mesure où le lot en question ne pourrait pas être loti sans déroger de la réglementation;

En conséquence, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Mario Carrier et résolu d'accorder la dérogation mineure pour le lotissement d'un lot ayant une superficie de 533 m<sup>2</sup> au lieu de 546 m<sup>2</sup>, tel que stipulé au tableau 5-1 de l'article 5.3 du règlement de lotissement numéro 618-05.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 10-270-16**

**DÉROGATION MINEURE DU LOT 3 517 774, AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT (FUTUR PROJET INTÉGRÉ)**

Considérant la demande de dérogation mineure soumise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) du promoteur du projet intégré, M. Stéphane Côté, représentant de l'entreprise Gestion Bazinet Côté inc., sur le lot 3 517 774, pour l'aménagement d'un îlot de stationnements contenant 18 cases au lieu de 16 cases, tel que stipulé à l'article 16.5.10 d) du règlement de zonage numéro 617-05;

Considérant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à savoir :

- le caractère de la dérogation est mineur;

- la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;
- la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme, qui prévoit l'optimisation de l'utilisation de l'espace vacant des secteurs résidentiels;
- la réglementation actuelle cause un préjudice au requérant dans la mesure où le nombre de cases de stationnements rencontre la norme minimale de la réglementation et ne pourrait être diminué sans affecter le nombre de logements prévus dans le projet.

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'accorder la dérogation mineure pour l'aménagement d'un îlot de stationnements contenant 18 cases au lieu de 16 cases, tel que stipulé à l'article 16.5.10 d) du règlement de zonage numéro 617-05.

Adopté à l'unanimité.

#### **RÉSOLUTION 10-271-16 – INEXISTANTE**

#### **SUCCESSION RUTH BIENVENUE – SECTEUR LAC BLEU - RÉSUMÉ**

Monsieur le maire résume qu'une séance extraordinaire s'est tenue le 3 octobre dernier, lors de laquelle le Conseil a adopté la résolution numéro 10-244-16, à l'effet de ne pas renoncer au legs testamentaire de la succession Ruth Bienvenue dans le secteur du Lac Bleu.

#### **RÉSOLUTION 10-272-16 PLAISIR D'HIVER 2017**

Considérant le rapport de la directrice du Service des loisirs, Mme Jennie Rainville, relatif à l'organisation de l'activité « Plaisirs d'hiver 2017 » devant se tenir le samedi 4 février 2017;

Il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'autoriser la directrice du Service des loisirs à procéder aux réservations requises relatives aux différentes activités qui s'y dérouleront et d'y accorder un budget de 4 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

#### **RÉSOLUTION 10-273-16 DEMI-MARATHON DES GLACES**

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'autoriser les Courses Gourmandes à tenir le Demi-Marathon des Glaces, le dimanche 19 février 2017, selon les conditions entendues avec la municipalité le 27 septembre dernier;

Les sommes versées à l'organisme choisi par la Municipalité soit : *L'enfant s'éveille, s'émerveille*, devront être calculées selon un pourcentage des coureurs inscrits et non en fonction des coureurs terminant la course.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 10-274-16**  
**SOUTIEN À L'ORGANISME – L'ENFANT S'ÉVEILLE, S'ÉMERVEILLE**

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu de soutenir financièrement l'organisme *L'enfant s'éveille, s'émerveille* en la désignant bénéficiaire des sommes versées par « Les Courses Gourmandes », le porte-à-porte sur le territoire de la Municipalité n'étant cependant pas autorisé.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 10-275-16**  
**INAUGURATION LOCAL 50 ANS ET + – CIRCUIT PATRIMONIAL**

Considérant que le réaménagement du local 50 ans et + est terminé et que les panneaux du circuit patrimonial seront installés sous peu, il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu de faire l'inauguration des deux projets, le mardi 8 novembre 2016, entre 10 h 30 et 14 h et d'inviter la population à y prendre part.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 10-276-16**  
**DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – PARC-ÉCOLE**

Considérant que l'école Jean-XXIII et/ou la Commission scolaire des Hautes-Rivières déposeront une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Embellissement des cours d'école » afin de procéder à l'aménagement de la cour d'école avec des jeux et du mobilier urbain en 2017;

Considérant que ledit programme prévoit que l'aide financière accordée par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ne peut dépasser le tiers du coût total du projet, sans dépasser 25 000 \$ et que le financement excédent celui du Ministère, doit provenir du milieu;

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien bénéficie d'entente d'utilisation des terrains de l'école Jean-XXIII et que tant la clientèle scolaire que les citoyens d'Ange-Gardien profiteront d'installations nouvelles;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Charles Choquette et résolu

que la Municipalité d'Ange-Gardien s'engage à contribuer pour un tiers (maximum 25000 \$) du projet « Embellissement de la cour d'école » à être déposé au Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport par la Commission scolaire des Hautes-Rivières et/ou l'école Jean-XXIII.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 10-277-16**

**PAVAGE PISTE CYCLABLE – AUTORISATION DE VERSEMENT AU COMITÉ PRO-PISTE**

Suite à l'annonce du pavage de la piste cyclable, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'autoriser le versement d'un maximum de 148 270 \$ au Comité Pro-Piste pour la participation de la Municipalité d'Ange-Gardien envers ledit projet, au fur et à mesure de l'autorisation de dépenses accordées par le Comité Pro-Piste, admissible au Programme PIC 150.

Adopté à l'unanimité.

---

*Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.*

---

**RÉSOLUTION 10-278-16**

**FERMETURE DE LA RUE DES GEAIS BLEUS – HALLOWEEN**

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'autoriser la fermeture de la rue des Geais Bleus le lundi 31 octobre 2016, de 17 h à 20 h environ, à l'occasion de l'Halloween, pour assurer une plus grande sécurité.

Adopté à l'unanimité.

**~~RÉPARATION DE VANNES & BORNES FONTAINES~~**

**RÉSOLUTION 10-279-16**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.



---

Yvan Pinsonneault, maire

---

Brigitte Vachon, secrétaire-trésorière